

Référentiel technico-économique SYSTÈMES BOVINS-VIANDE Conjoncture 2022

Le référentiel technico-économique présente les résultats de suivi des exploitations membres du « Réseau de Références en Elevage ». Un dispositif conduit au niveau national par l'Institut de l'Elevage (Idele) et animé localement par la Chambre d'Agriculture de La Réunion. Il fournit des repères et des références technico-économiques pour le conseil agricole et le pilotage des élevages des ruminants.

L'Institut de l'Elevage met à disposition les outils et la formation des conseillers agricoles. Un appui technique et une analyse des données technico-économiques des fermes viennent compléter ce partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Nos remerciements à toutes les personnes qui contribuent à ce travail collectif, associant les conseillers d'élevage de la Chambre d'Agriculture et les ingénieurs de l'Idele, ainsi que les partenaires de la filière, en particulier la SICAREVIA, URCOOPA et les divers centres de gestion. Sans oublier les éleveurs membres au Réseau pour leur participation active.

SYSTEMES D'ELEVAGE EN SUIVI

Trois systèmes d'exploitation illustrant les élevages de bovins destinés à la production de viande bovine à La Réunion :

1 - Naisseur Strict

Il s'agit d'un système d'élevage de bovins allaitants, axé spécifiquement sur la production de brouards destinés à la vente. Sa principale source de revenu provient de la commercialisation des animaux à engraisser et des génisses destinées à la reproduction. L'alimentation des animaux repose principalement sur le pâturage, complété par l'apport de concentrés. Pendant la saison hivernale, les éleveurs ont recours à l'utilisation de balles rondes enrubannées pour compenser le manque de fourrages.

Domaine de validité

SAU de 35 à 50 ha - 30 à 50 VA - 1 à 2 UMO
Chargement de 1,5 à 2 UGB/ha
Productivité numérique de 0,80 à 0,95

2- Naisseur-Engraisseur spécialisé

Il s'agit d'une extension du modèle d'élevage "naiseur strict", avec l'intégration d'un atelier d'engraissement pour conforter l'exploitation. La mise en œuvre de ce système demande une expertise avérée ainsi qu'une superficie adéquate pour assurer l'alimentation des animaux dans les deux phases de production. Les gains financiers proviennent principalement de la valorisation réalisée grâce à la vente de bovins finis, garantissant ainsi le revenu de l'exploitation.

Domaine de validité

SAU de 45 à 70 ha - 60 à 80 VA - 2 à 3 UMO
Chargement de 1,5 à 2,5 UGB/ha
Productivité numérique de 0,77 à 0,90

3- Engraisseur de bovin mâles + canne à sucre

Ce système repose sur une approche de polyculture-élevage qui capitalise sur les synergies positives entre l'engraissement des bovins et la culture de la canne à sucre. L'engraissement des animaux est réalisé en bâtiment et s'étale sur plusieurs lots dans l'année. Les bovins maigres, issus d'élevages naisseurs, sont introduits à l'âge de 8 à 10 mois avec un poids moyen de 250 Kg vif. Ils sont engraisés sur une période d'environ 10 mois, atteignant ainsi un poids de 600 Kg vif à la sortie pour l'abattoir.

Domaine de validité

SAU de 2 à 7 ha, dont 2 ha de SFP minimum
0,5 UMO – 20 à 45 places d'engraissement

	Naisseur Spécialisé (NS)	Naisseur Engraisseur (NE)	ENGgraisseur de mâles (ENGm)
UMO	1,3	2,5	0,7
SAU (ha)	40	60	7
SFP (ha)	40	60	2
Cultures de vente	---	---	5ha de canne à sucre
Cheptel de vaches-mères	45	65	---
Race	limousine	limousine	mixte (34 et 39)
Taux de renouvellement	15	8	100
Animaux engraisés	---	59	25

POIDS ET PRIX DE VENTE 2022

(Source Sicarevia)

En juillet 2022, un nouvel ajustement tarifaire a été instauré pour compenser les augmentations de prix des matières premières agricoles.

Le tableau suivant affiche les tarifs de vente et d'achat d'animaux en fonction des poids moyens utilisés dans les références produites. Il est important de noter que les différentes formes de soutien de l'interprofession et de la coopérative, telles que la Modulation interprofessionnelle, le FODEBO, la Réserve de performance, ainsi que la cotisation interprofessionnelle, ne sont pas incluses dans les tarifs présentés.

	Naisseur Spécialisé (NS)		Naisseur Engraisseur (NE)		ENGgraisseur de mâles (ENGm)	
	Poids moyen	Prix moyen	Poids moyen	Prix moyen	Poids moyen	Prix moyen
Vente et Achat d'animaux maigres (poids et prix : kg vif)						
Broutard femelle	258 kgv	3,70 €	---	---	---	---
Broutard mâle	286 kgv	5,06 €	---	---	257 kgv	5,18 €
Vente d'animaux de boucherie (poids et prix : kg de carcasse)						
Génisse	---	---	309 kgc	6,73 €	---	---
Jeune Bovin	---	---	388 kgc	6,63€	366 kgc	6,70 €
Vache de réforme	288 kgc	3,97 €	313 kgc	4,73€	---	---
Vente d'animaux destinés à la reproduction (poids et prix au kilogramme en vif)						
Broutard femelle (sans le complément de prix selon Poids Age Type)	286 kgv	4,40 €	286 kgv	4,40 €	---	---

AIDES INTERPROFESSIONNELLES ARIBEV 2022

Montant moyen de la modulation interprofessionnelle	
Bovins maigres	
Bovin maigre (femelle et mâle)	+0,63 € / Kg vif
Génisse destinée à la reproduction	+0,63 € / Kg vif
Bovins gras	
Bovin gras des ateliers Engraisseurs	+0,75 € / kg carcasse
Bovin gras des ateliers Naisseur-Engraisseurs	+0,96 € / kg carcasse
Vache de réforme	+0,75 € / kg carcasse

Les montants de la modulation interprofessionnelle présentés dans le tableau représentent les moyennes des aides perçues au cours de l'année.

Ils ont été calculés en fonction de la quantité de viande vendue et du montant total perçu par l'éleveur.



FODEBO (Fond de Développement BOvin)		
Catégorie	Réforme Vache et Taureau	Génisse
Achat boucherie	0,75 € pour ≥ 300 Kg carcasse 0,50 € pour < 299 Kg carcasse	0,30 € / vif (plafond 360 Kg vif)
Achat maigre en fonction de la note de classement	Broutard femelle en dessous de 200 Kg vif	Broutard femelle entre 201 et 320 Kg vif
	0,20 à 0,35 € / Kg vif	0,40 à 0,50 € / Kg vif

Soutien Qualité pour un achat d'animaux de boucherie (€ / kg carcasse)				
Poids carcasse	Jeune bovin		Génisse	
	>=O+	<O+	>=O+	<O+
≤ 200 kg	1,28 €	2,00 €	1,68 €	2,00 €
201 - 220 kg	1,32 €		1,72 €	
221 – 240 kg	1,37 €		1,77 €	
241 – 260 kg	1,40 €		1,80 €	
261 – 280 kg	1,43 €		1,83 €	
281 – 300 kg	1,46 €		1,86 €	
301 – 320 kg	1,48 €			
321 – 340 kg	1,50 €			
341 – 360 kg	1,51 €			

CNACQ (Contribution Nette à l'Accélération de la Croissance et la Qualité)	
CNACQ+	
Taux de renouvellement minimum de 15 % *	350 € / génisse
Plan de restructuration CNACQ	
Taux de renouvellement compris entre 20 et 25 % *	450 € / génisse

Le tableau ci-dessous illustre le calcul du prix des broutards issus d'un atelier naisseur et des jeunes bovins provenant d'un engraisseur, en utilisant la grille de paiement de la coopérative.

Calcul du prix de vente d'un animal sur la base de la grille 2022		
Catégories animales	Broutard mâle 281 kg vif – note de classement 2,5 de 10 mois	Jeune bovin 375 Kg carcasse d'un classement R-3
Montant de base de l'animal <i>dont complément filière</i>	5,17€ x 281 Kg = 1 452€ 0,38€ x 281 kg = 106€	6,34€ x 375 Kg = 2 377€ 0,60€ x 375 kg = 225€
Modulation interprofessionnelle	0,77€ x 281 kg = 216€	0,97€ x 375 kg = 363€
Reserve de performance	-0,18€ x 281 kg = -50€	-0,18€ x 360 kg = -64€
Complément soutien qualité	0,19€ x 281 kg = 53€	0,19€ x 360 kg = 68€
Soutien qualité	-	1,51€ x 375 kg = 566€
Fond de développement	-7€ / broutard	-
Soit un sous-total de	1 664€	3 310€
Si obtention de la note minimale DEFI RESPONSABLE	50€	67€
Soit un total de	1 714€	3 377€

**AIDES POSEI 2022 (Source DAAF Réunion)**

Prime à l'abattage	
Catégorie	Montant
Veaux de 1 mois à 8 mois d'âge	60 €
Gros bovins à partir de 8 mois d'âge	130 €

Complément Réunion pour les gros bovins	
Catégorie	Montant
Tranche A : 220 – 270 kg carcasses	80 €
Tranche B : 271 – 320 kg carcasses	130 €
Tranche C : plus de 320 kg carcasses	170 €

La procédure de demande demeure inchangée : pour déposer une demande de prime d'abattage, il est impératif de soumettre la demande dans un délai de six mois maximum après l'abattage de l'animal, avec une limite d'une demande par trimestre.

Mesures Agro – Environnementales et Climatiques (MAEC)		
Cahier des charges	Minimum de 3 UGB en détention, chargement compris entre 0,3 à 2,5 UGB/Ha	
	Engagement minimum de 50% de la SFP, sans labour, écobuage interdit, travaux superficiels autorisés	
	Enregistrement des pratiques	
	Minimum de 5% de la SFP en légumineuses (semis, arbustes, arbres)	
	Maximum de 180Kg de N/Ha/an, Max. 90 Kg de N minéral/Ha/an, Max. 40 Kg N minéral/fraction	
	Gestion des espèces envahissantes (végétales et/ou animales) selon le territoire	
		Pas de traitement phytosanitaire
Montant de l'aide	120 €/ha	239 €/ha

Il s'agit de MAEC destinées aux surfaces herbacées liées à l'élevage, avec un engagement de 5 ans. Pour de plus amples informations sur les mesures offertes, les exigences spécifiques, ou les opportunités de renouvellement, veuillez contacter l'animateur du programme au sein de la Chambre d'Agriculture.

Montants de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)		
Zones	50 premiers hectares	25 ha suivants
Zone irriguée toutes surfaces	112,98 €/ha	75,32 €/ha
Zone de piémont toutes surfaces	252 €/ha	168,47 €/ha
Zone de montagne (surfaces cultivées)	340 €/ha	226 €/ha
Zone de montagne (surfaces fourragères)	340 €/ha Pour les 50 premiers ha	226 €/ha au-delà de 50 ha

Montant payé en fonction de la zone et du chargement		
Zone	Chargement (UGB/ha)	Prime payée
Montagne + Piémont	0,01 à 0,29	Non éligible
Montagne + Piémont	0,30 à 2,5	100 %
Montagne + Piémont	2,51 à 3,50	90 %
Montagne + Piémont	3,51 à 4,00	70 %
Montagne	Au-delà de 4,01	30 €/ha
Piémont	Au-delà de 4,01	Non éligible



VALEURS D'INVENTAIRE DE CHEPTTEL

Boucherie (valeur basée sur le prix 2021)	Poids	Valeur
Broutard femelle	---	3,98 € / kg
Broutard mâle	---	5,00€ / kg
Génisse	250 kg	4,05 € / kg
	> 300 kg	3,40 € / kg
Jeune bovin	250 kg	5,27 € / kg
	> 300 kg	3,96 € / kg

Reproducteur	Race	Poids moyen	Standard	Supérieure
Vache allaitante	Rustique	650 à 680 kg	1 500 €	1 600 €
	Limousine	650 à 680 kg	1 600 €	1 800 €
	Tout venant	580 kg	1 400 €	---
Reproducteur	Age	Poids moyen	Standard	Supérieure
Génisse pleine	> 30 mois	600 kg	2 116 €	2 300 €
Génisse à saillir	22 à 26 mois	470 kg	1 840 €	2 000 €
Génisse de – 1 an	8 à 10 mois	300 kg	1 564 €	1 700 €
Taureau	10 mois	350 kg	2 200 €	---
	> 15 mois	500 à 650 kg	3 200 €	---
Veau allaitant	1 mois	70 kg	260 €	---

CHARGES OPERATIONNELLES 2022

	NS	NE	ENGm
Prix moyen des concentrés	487 € / t.	482 € / t.	487 € / t.
Frais d'élevage	40 €/UGB	50 €/UGB	114 €/UGB
Frais vétérinaires	63 €/UGB	40 €/UGB	34 €/UGB
Foin	320 € / t. MS		
Paille	120 € / t. MS		
Balle ronde d'ensilage d'herbe	385 € / t. MS		
Engrais prairie (33.11.06)	1 050 €/t. , soit 680 € / t. prix payé par l'éleveur		
Mélasse	137 € / t.		

Le prix des concentrés indiqué dans le tableau correspond à une moyenne des prix en 2022, pondérée en fonction du nombre de mois pendant lesquels ils ont été appliqués.

Penser à actualiser les coûts des intrants, tels que l'aliment, les engrais minéraux, les dépenses vétérinaires, les frais d'élevage, pour les études économiques de 2023.

CHARGES DE STRUCTURE 2022

	NS	NE	ENGm
Carburant – lubrifiant / ha SAU	108 €	127 €	175 €
Entretien matériel / ha SAU	123 €	211 €	256 €
Assurance / ha SAU	125 €	125 €	343 €
Eau + électricité / UGB	30 €	26 €	53 €
Frais de gestion	2 500 €	2 700€	717 €
Cotisations sociales	750 €	3 500 €	750 €
Autres (Divers et achat petits matériels)	12 000 €	7 890 €	693 €



COÛT DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ELEVAGE NAISSEUR

Bâtiment de 45 places / 450m²

Montant d'investissement : 228 350 €

Plafond de subvention : 216 000€

Subvention FEADER 2023-2027 : 129 600 €

Autofinancement : 19 750 €, soit 20% du montant déduit de la subvention.

Emprunts sollicités :

Long et Moyen terme : 79 000 € à un taux d'intérêt variant de 5 à 6,5%

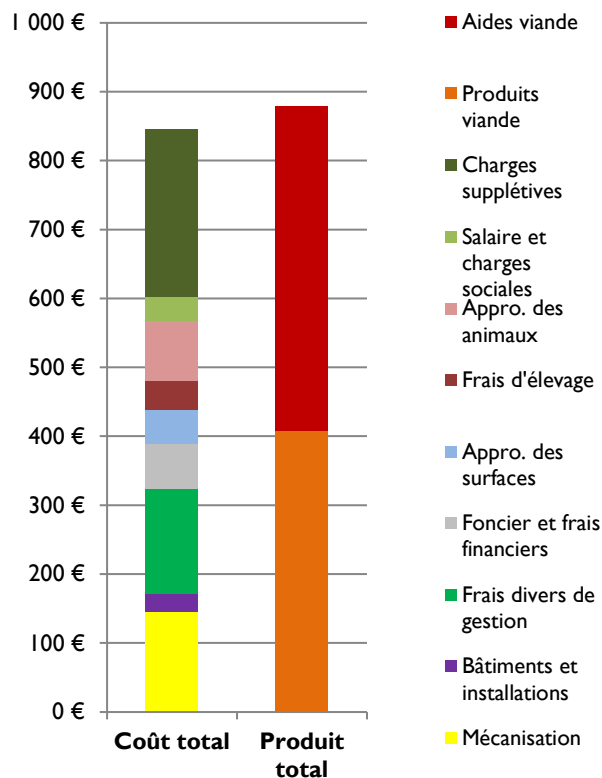
Court terme (1 an) : 129 600 € à un taux d'intérêt de 4%

COUT DE PRODUCTION 2022 (€ / 100KG de Viande Vive produite)

Exploitation en système spécialisé Naisseur Strict

Coût de production total	845 €
Charges supplétives	243 €
Rémunération de la main d'œuvre	243 €
Rémunération des capitaux propres (foncier et capital)	0
Coût de production hors charges supplétives	603 €
Approvisionnement des animaux	87 €
dont concentrés et minéraux	80 €
dont fourrages et pension	7 €
Frais d'élevage	43 €
dont frais vétérinaires	24 €
Approvisionnement des surfaces	48 €
dont engrais et amendements	48 €
Foncier et frais financiers / Foncier et capital	66 €
dont fermage et frais du foncier	14 €
Frais divers de gestion	151 €
Bâtiments et installations	27 €
dont amortissements	16 €
Mécanisation	145 €
dont amortissements	63 €
Salaires et charges sociales salariales	36 €
Solde	34 €
Niveau de rémunération de la MO Familiale (SMIC)	2,43

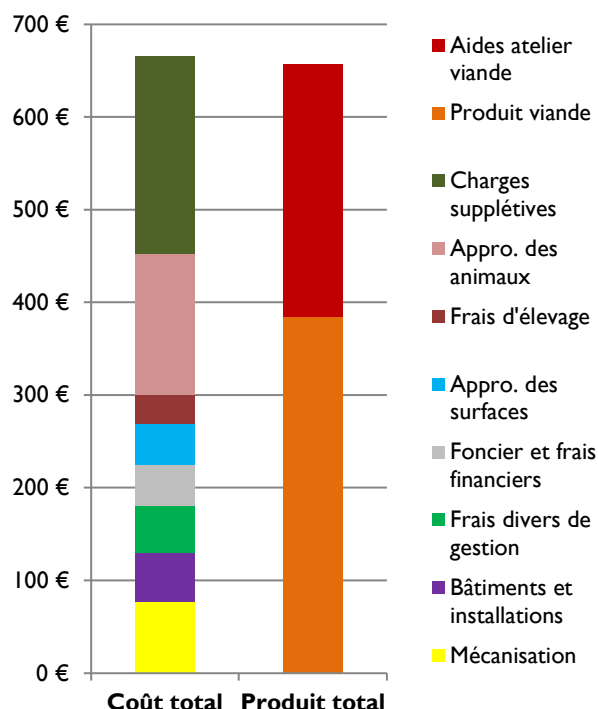
Produit total	879 €
Produit viande	408 €
Aide atelier viande	471 €



Exploitation en système Naisseur-Engraisseur spécialisé

Coût de production total	665 €
Charges supplétives	213 €
dont rémunération de la main d'œuvre familiale	213 €
dont rémunération des capitaux propres	0
Coût de production hors charges supplétives	453 €
Approvisionnement des animaux	152 €
dont concentrés et minéraux	145 €
dont fourrages et pension	8 €
Frais d'élevage	31 €
dont frais vétérinaires	11 €
Approvisionnement des surfaces	44 €
dont engrais et amendements	44 €
Foncier et frais financiers / Foncier et capital	44 €
dont fermage et frais du foncier	13 €
Frais divers de gestion	51 €
Bâtiments et installations	53 €
dont amortissements	39 €
Mécanisation	76 €
dont amortissements	23 €
Solde	-8 €
Niveau de rémunération de la MO Familiale (SMIC)	1,98

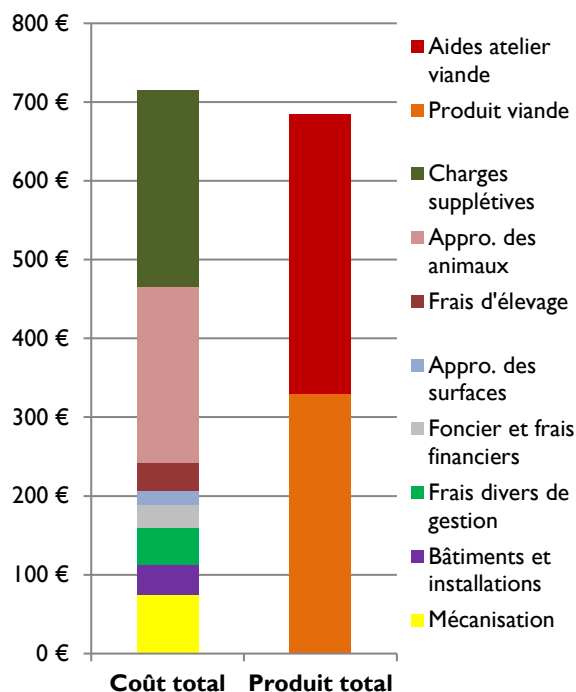
Produit total	657 €
Produit viande	385 €
Aide atelier viande	273 €



Exploitation en système Bovin Engraisseur mâles

Coût de production total	715 €
Charges supplétives	249 €
dont rémunération de la main d'œuvre familiale	249 €
Coût de production hors charges supplétives	466 €
Approvisionnement des animaux	224 €
dont concentrés et minéraux	224 €
Frais d'élevage	36 €
dont frais vétérinaires	8 €
Approvisionnement des surfaces	17 €
dont engrais et amendements	17 €
Foncier et frais financiers	29 €
dont fermage et frais du foncier	3 €
Frais divers de gestion	47 €
Bâtiments et installations	38 €
dont amortissements	14 €
Mécanisation	75 €
dont amortissements	16 €
Solde	-31 €
Niveau de rémunération de la MO Familiale (SMIC)	1,80

Produit total	684 €
Produit viande	330 €
Aide atelier viande	354 €



La méthode nationale de calcul du coût de production intègre comme une charge (dite supplétive) la rémunération de la main d'œuvre familiale à un niveau de 2 SMIC par UMO (SMIC de 15 630 € en 2022). Un solde positif indique une rémunération du travail supérieur à ce niveau. Les capitaux propres ne sont pas rémunérés.

INDICATEURS TECHNICO-ECONOMIQUES

Conjoncture 2022

	Naisseur Spécialisé (NS)		Naisseur Engraisseur (NE)		ENGgraisseur de mâles (ENGm)	
Indicateurs techniques	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard
UGB	51,9	51,9	101,7	101,7	-	13,4
Chargement (UGB/ha SFP)	1,30	1,30	1,69	1,69	-	5,36
Productivité Numérique ¹	0,85	0,89	0,90	0,90	-	-
Nombre de vêlages	49	52	67	70	-	-
Nombre de veaux sevrés	44	46	63	63	-	-
Production Brute de Viande Vive PBVV ²	13 910	13 582	39 144	37 836	-	9 039
Concentrés consommés (kg/UGB)	380	430	1 200	1 210	-	3 098
Production autonome (kgv)	11 705	11 098	27 759	26 200	-	9 026
Production autonome (% PBVV)	84%	82%	71%	69%	-	100%

Indicateurs économiques	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard
Produit Brut	119 295	119 451	252 747	248 680	-	61 832
dont produit viande	57 355	55 473	148 435	145 540	-	29 791
dont aides atelier BV	61 939	63 978	104 312	103 140	-	32 041
Charges opérationnelles totales	23 264	25 999	81 221	86 266	-	25 057
dont concentrés	9 595	10 858	54 281	54 733	-	20 217
dont autres charges opérationnelles	5 589	6 711	12 940	14 822	-	3 265
dont charge production fourragère	8 080	8 430	14 000	16 710	-	1 575
Marge Brute atelier viande	82 431	79 852	151 126	143 034	-	35 075
Marge Brute par VA	1 832	1 774	2 325	2 201	-	-
Charges de structure hors amort.	35 782	38 175	55 472	53 421	-	10 030
dont mécanisation	19 600	19 702	30 677	28 884	-	6 758
EBE (€)	60 249	55 277	116 054	108 994	-	26 745
Annuités et frais financiers (€)	11 567	13 944	30 444	31 512	-	4 474
Revenu disponible (€)	48 682	41 333	85 610	77 482	-	22 271
Revenu disponible par UMO exp. (€)	48 682	41 333	34 244	30 993	-	31 816
Coût de production (€/100 Kg Vif)	777	845	634	665	-	715

RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES EN ÉLEVAGE - RÉUNION

Pour plus d'informations : **Département Diversification Animale** – Chambre d'Agriculture de la Réunion
 Jery RANDRIANASOLO – jery.randrianasolo@reunion.chambagri.fr, Damien ROGER – damien.roger@reunion.chambagri.fr,
 Patrick SARZEAUD – Idele : patrick.sarzeaud@idele.fr, Charles Emile Bigot – SICAREVIA : charles-emile.revila@orange.fr
Octobre 2023

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy 75595 Paris CEDEX 12 - PUB IE 0023600005